Recommandation 917 (1981)[1]

Désignation de l'année 1985 comme Année européenne de la musique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant la résolution sur la possibilité de désigner l'année 1985 comme « Année européenne de la musique », adoptée le 20 novembre 1980 par le Parlement européen ;

2. Se félicitant de l'invitation adressée au Conseil de l'Europe, et notamment à sa commission de la culture et de l'éducation, de s'associer étroitement à l'organisation de cette Année ;

3. Convaincue qu'une manifestation de ce genre doit se rattacher aux activités de développement culturel du Conseil de l'Europe et permettre la participation des jeunes ;

4. Considérant que, compte tenu de l'expérience passée, il importe d'entamer les préparatifs suffisamment à l'avance,

5. Recommande au Comité des Ministres :

a. d'apporter son appui officiel à la désignation de l'année 1985 comme « Année européenne de la musique » ;

b. d'examiner par la suite, et en coopération avec l'Assemblée, les dispositions qu'il conviendra de prendre.

1. Voir Doc. 4685, rapport de la commission de la culture et de l'éducation. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 26 mars 1981.